



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

COMITE SYNDICAL

**COMPTE RENDU
DU 30 avril 2016
ST PIERRE DE CHARTREUSE
(Salle des Fêtes)**

1^{er} temps

1 BUDGET DU SYNDICAT MIXTE

1.1 Débat d'Orientations budgétaires année 2016

2 BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

2.1 Débat d'Orientations budgétaires année 2016

Les membres du Comité syndical sont accueillis par Monsieur Yves GUERPILLON, maire de St Pierre de Chartreuse.

Il présente rapidement sa commune, cœur historique du Massif. C'est une grande commune, même superficie que Paris, avec 52 hameaux ce qui signifie quelques difficultés pour gérer les réseaux, mais il n'en demeure pas moins que c'est un bel endroit. Il souhaite une bonne réunion à l'ensemble des élus.

Le Président, Dominique ESCARON, donne lecture des excusés et pouvoirs.

Avant d'entamer les débats budgétaires il présente à l'assemblée les nouveaux vice-présidents qui ont été désignés en Bureau syndical de ce 29 avril 2016.

Il s'agit de :

Corine WOLFF, 1^{ère} vice-présidente

Céline BURLET

Gérard ARBOR

Denis SEJOURNE

Nathalie BERANGER

Christophe ENGRAND

Anne GERIN

Brigitte BIENASSIS

Jean LOVERA

Roger VILLIEN

Alain ROUGIER

Par ailleurs, il demande aux membres du Comité de bien vouloir prendre connaissance de la proposition de dématérialiser les convocations et les comptes rendus, et de donner leur réponse en fin de comité.

Le Président intervient pour préciser que lui-même et sa nouvelle équipe ont trouvé une situation financière extrêmement saine et des réserves suffisantes pour travailler sereinement. Aussi, il tient à remercier tout particulièrement Jean-Paul CLARET, vice-président en charge des finances, toutes ces années passées, ainsi que son équipe technique. Cet état de fait permettra de poursuivre une action dans de bonnes conditions.

Il propose ensuite de démarrer les présentations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Karine BAILLEUX directrice administrative et financière présente les orientations 2016.

Le Président souhaite mettre l'accent sur le projet maison du Parc.

Il retrace l'historique du projet, précise que le lieu d'implantation, après réflexion, restera St Pierre de Chartreuse. Désormais, nous sommes entrés dans la phase 2, à savoir déterminer précisément où, quand, comment, sur quel bâtiment et quelle surface.

Par ailleurs, la maîtrise des coûts de fonctionnement permet d'envisager sereinement un emprunt, à hauteur d'environ 1M€, d'autant qu'une réserve, a été prudemment prévue au budget du syndicat mixte dès 2009, elle se monte à 345K€ pour 2016. La réalisation devrait intervenir entre 2018 et 2019.

Dominique ESCARON demande le vote du DOB :

"En application de l'article L 2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse."

Votants (en voix) : 101
Exprimés (en voix): 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 PROGRAMMES D'ACTIVITES 2016 : BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE

Le programme d'activités est accessible sur le site du Parc : <http://www.parc-chartreuse.net/>: Accueil>le Parc>Actualités>Programme d'activités 2016

Les responsables de mission sont appelés par thématique à présenter quelques "zooms" d'opérations 2016.

Auparavant, il est fait demande de précisions sur la façon dont a été défini le périmètre du Parc.

Artur FATELA répond qu'un périmètre d'étude a été établi, puis chaque commune a eu la possibilité de dessiner son périmètre d'appartenance.

- Education à l'environnement - responsable Sylvène ALLARD

Pour l'année scolaire 2015/2016, 3 nouveaux projets pédagogiques sont testés par 8 classes:

- Un projet en lien avec l'activité biathlon hors-neige et la découverte de la forêt, en partenariat avec le Domaine nordique de Chamechaude, l'ESF du Col de Porte et l'ONF,
- Un projet intitulé « Échappées alpines en Chartreuse » en partenariat avec la station de ski St Pierre de Chartreuse-Le Planolet, les moniteurs ESF et les accompagnateurs en montagne, visant à faire connaître et apprécier les activités hivernales d'une station de ski alpin,
- Un projet intitulé « Trail, santé et nature au collège » en partenariat avec la station de trail de St Pierre de Chartreuse et les accompagnateurs du bureau de la montagne Cartusiana visant à faire connaître et apprécier une activité sportive (le trail en montagne).

Par ailleurs, une bande-dessinée, destinée à faire découvrir le territoire du Parc de Chartreuse et ses ressources culturelles et naturelles, est en cours de réalisation, elle devrait être terminée fin 2016. La diffusion en librairie aura lieu au printemps 2017 et elle sera présentée sur divers salons de BD à l'automne 2017.

Pour répondre à la question de Bruno DESIES, Conseiller régional, sur le financement de cette opération, il est précisé que la Région intervient à hauteur de 80%, le reste étant en autofinancement, le prix de vente de la BD s'élève à 13 €. Bruno DESIES suggère de se concentrer sur des offres solvables, l'exercice lui paraissant superflu. Les financements pourraient être utilisés à d'autres fins, par exemple aider au fonctionnement des scieries.

- Biodiversité aménagement paysage - responsable Laure BELMONT

Suivi des alpages cadre "alpages sentinelles" animé par l'Irstea : but sur alpage test interactions climat, végétation, pratiques pastorales et exploitation agricoles pour voir impacts. 3 sites sont étudiés en Chartreuse - Charmant Som, Col du Coq et Alpette de Chapareillan. C'est un espace d'échanges, l'intérêt étant d'accompagner les éleveurs en préservant des espaces naturels remarquables et en préparant les pratiques au changement climatique.

Site de rassemblement de chauve-souris sur le territoire : enjeu d'amélioration des connaissances, et de protection. L'intérêt au-delà de la biodiversité est de protéger ces populations. Cela a un impact sur l'agriculture du fait que les chauves-souris sont des prédateurs d'insectes nuisibles.

Continuation des actions sur le "tétrasyre lyre :

Elle rappelle qu'il s'agit d'une espèce parapluie, à savoir une espèce dont l'étendue de territoire permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si elle-même est protégée

Enfin, elle signale une action en faveur de la biodiversité cultivée : Redécouverte de fruits et légumes oubliés à travers une démarche participative.

Bruno DESIES intervient sur la question des abeilles qui n'a pas été évoquée, et demande si le Parc a une politique particulière en matière de dispersion d'insecticide et s'il a la capacité à interdire.

Artur FATELA, directeur, explique que le Parc n'a pas de réglementation particulière celle-ci restant des prérogatives du maire.

Laure BELMONT parle d'un programme de recherche en cours avec les apiculteurs de Rhône-Alpes dans le cadre du volet agriculture. Mais il n'est pas prévu de contrainte particulière.

Dominique ESCARON précise que le Parc n'a pas de compétences propres et surtout pas de pouvoir de police. Ce qui ne veut pas dire que ces questions ne sont pas prises en compte ni réfléchies, nous sommes tenues par notre Charte. Mais pour celui qui ne s'y conforme pas il ne nous est pas possible de contraindre. L'esprit du Parc est purement de trouver des solutions applicables ensemble avec les acteurs concernés.

Jean-Pierre ZURDO fait état d'une étude chauve-souris au niveau du département de la Savoie et de la mise en place d'un nichoir sur sa commune, pour proposer ce site au regard du Parc.

Jean-Louis MONIN pour répondre à M DESIES, sur les insecticides. Si ce n'est pas du ressort de Parc en revanche cela peut être de l'initiative des communes. Entant que Maire de St Laurent du Pont, il explique que sa politique est de tendre

à zéro pesticide, mais cela change les techniques et les méthodes d'entretien de la ville.

Une expérience est menée globalement dans ce sens, notamment par rapport aux abeilles.

Marc DUPRAZ précise que la commune d'Apremont mène la même démarche dans le cadre du projet Grand Lac Depuis 7, 8 ans les pesticides sont supprimés au niveau communal. Par contre, la commune est aussi viticole et l'ensemble des vigneronns sont passés en "agriculture raisonnée", le vignoble étant enherbé en totalité d'où une diminution des traitements. Toutefois, compte tenu des obligations préfectorales de procéder à des traitements, les personnes courent le risque d'être pénalisées. Ensuite, bien sûr il faut se référer à la bonne pratique du : "comment fait-on les choses", en clair, il faut être sur le terrain et pas seulement dans la théorie.

- Patrimoine culturel - responsable Emmanuelle VIN

Partenariat Fondation du Patrimoine : après les 10 années de recensement, d'animation et de valorisation, il a été décidé une action directe de préservation et de sauvegarde sur nos bâtiments, ce partenariat nous permet de lever des fonds mais aussi valoriser des savoir-faire locaux.

Projet avec "l'Alternateur" : association sociale et solidaire basée au Echelles, qui recycle des matériaux divers issus essentiellement d'activités du spectacle. Cette association organise également des ateliers pédagogiques et de réparation de certains objets. Elle se tourne également vers du recyclage plus industriels de rebus secs.

Cette action est menée en association avec la mission économique du Parc.

Le Président salue l'arrivée de Philippe LANGENIEUX-VILLARD, délégué de la Région Auvergne Rhône-Alpes, représentant le président WAUQUIEZ, et de Jean LOVERA Vice-président culture et événements.

- Economie - responsable Lorène ABBA :

Elle présente 2 projets.

Accompagnement aux entreprises depuis 2005 par L'OCMMR à travers 2 axes : soutien individuel aux entreprises et soutien aux actions collectives.

Le soutien individuel est clairement une aide directe à l'installation ou à la rénovation. Le soutien aux actions collectives, aux groupements d'entreprises, aux unions commerciales, est un soutien technique et financier sur la promotion, l'animation, les chèques cadeaux, etc.

Cette année c'est donc le lancement de la troisième tranche, pour 2 ans.

Accompagnement et mise en relation des entreprise : lancement d'une étude de faisabilité afin de déterminer les outils nécessaires (à définir) aux créateurs d'entreprises.

Jean-Louis MONIN demande si, pour cette 3^{ème} tranche, il y a beaucoup de dossiers en attente.

Lorène ABBA précise que 15 dossiers sont en attente et que le montage reste à démarrer avec les porteurs.

- Agriculture - responsable Laurent FILLION

Laurent Fillion souhaite revenir sur l'interpellation concernant les pesticides et les abeilles. Il précise donc qu'un partenariat se développe avec l'association pour le développement de l'apiculture en Rhône-Alpes, qui aidera à mettre en place un programme pluriannuel de développement de l'apiculture sur le massif.

En fait, il y a de plus en plus de porteurs de projets qui souhaitent s'installer sur le territoire du Parc du fait, en particulier, de la richesse floristique. Il est très important aussi de retisser les liens entre les apiculteurs et les éleveurs, et notamment envisager avec certains éleveurs un retard de fauche.

Concernant les insecticides, le Parc met en place une opération expérimentale avec un agriculteur volontaire pour faire évaluer ses pratiques. Ce dernier souhaite mettre en place une expérimentation de binage mécanique du maïs, permettant de limiter l'utilisation d'herbicide.

3 zooms sont présentés :

- projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) : lancé par la DRAF en 2015, ces nouvelles mesures agroenvironnementales ne sont possibles que si le territoire porte un projet. Le Parc s'est porté volontaire avec les Chambres d'agriculture et les associations environnementalistes à destination des agriculteurs et des groupements pastoraux. Ils pourront contractualiser dès cette année. Cependant tous les éleveurs ne pourront pas bénéficier de ces mesures car un zonage a été fait sur la base d'un inventaire floristique.

- filière lait : très importante sur le territoire, suite à l'arrêt des quotas, le Parc et l'IRSTEA vont mener une démarche expérimentale sur 3 ans de la filière lait.

- réflexion en cours avec les 2 St Pierre pour "mettre des produits locaux dans les assiettes des enfants" à la cantine.

Enfin il précise que toutes ces actions sont menées en partenariat avec les 2 chambres d'agriculture Isère et Savoie et l'association des Agriculteurs de Chartreuse.

- Forêt-bois - responsable Fabien BOURHIS

Action sur le foncier menée sur 3 ans, 2 axes:

Sur la forêt :

- forêt privée, type bourse foncière, mettre en lien ceux qui veulent vendre et ceux qui veulent acheter, parfois difficile à identifier. Petites parcelles, environ 1,5 hectares, ce qui ne permet pas une gestion efficace.

- mise en lien des collectivités qui ont une possibilité d'action sur ces aspects (droit de préférence, droits de préemption).

Sur le bois :

Il rappelle la démarche de reconnaissance AOC bois de Chartreuse qui devrait aboutir en 2017.

Un inventaire des bâtiments représentatifs, réalisés en bois de Chartreuse, sera mené afin de se doter d'illustration pour mettre en place une démarche marketing sur l'utilisation du bois de Chartreuse, en association avec le CIBC.

Bruno DESIES a été stupéfié d'apprendre au cours d'échanges qu'il a eu avec des professionnels du bois, charpentiers compagnons du Devoir, que le bois de Chartreuse ne couvrait guère que 1% des besoins du département de l'Isère, l'essentiel des bois de qualité venant d'Autriche.

Il souhaite une explication et estime intéressant d'avoir des échanges avec des professionnels.

Fabien BOURHIS précise qu'effectivement le bois de Chartreuse ne représente que 50 000 m3 par an et ne peut donc répondre aux besoins du département.

Cependant il y a un fort potentiel et l'AOC vise à s'inscrire dans un marché de niche. Le Parc a travaillé avec les professionnels, nous avons tenu à les sensibiliser sur la partie origine des bois, en sachant que cet aspect n'est jamais abordé dans les formations. Nous sommes donc dans une démarche volontariste de circuits courts.

Bruno DESIES comprend parfaitement mais la réactivité dans la fourniture de produits finis est essentiel pour des professionnels, qui n'ont pas toujours le temps de savoir d'où vient le produit. Il faut tendre à une meilleure industrialisation du bois de Chartreuse.

Anne GERIN, conseillère départementale Isère, évoque l'implication du Département de l'Isère concernant la filière bois et sa réponse en la matière. Le département, sous la vice-présidence de Fabien MULYK, se positionne dans une réponse totalement complémentaire à ce type de démarche : filière bois des Alpes et partenariat avec Créabois, afin de valoriser et inciter à l'utilisation de la production locale. A travers également la promotion de réalisations faites, et sur certains appels d'offre, par exemple à la tourbière de l'Herrétang, il a été défini des clauses spécifiques. C'est vraiment une démarche qui doit être collective en respectant les règles des marchés publics.

Jean-Claude SARTER (St Laurent du Pont) par rapport à l'Autriche précise qu'on ne peut s'affranchir de la masse de production (100 000 m³ contre 1 000 000 m³). Leur cout de production est bien moins élevé et si les entreprises décidaient d'inonder le marché français, il s'écroulerait. Leur exportation se fait essentiellement vers les Etats-Unis mais si cela devient impossible la production affluera vers nous.

Eliane GIRAUD précise qu'actuellement, le gouvernement a lancé un plan bois au niveau national. Il y a effectivement une question d'industrialisation, comme entendu aux journées de l'ANEM.

C'est vraiment une question de filière, les problèmes partent de la forêt, comment on sort le bois, comment on passe ensuite à des processus industriels, comment derrière on construit. Effectivement, il y a quelques années on ne savait pas construire en hauteur, aujourd'hui on a des projets splendides. Le choix de la France a été clair pour l'exposition universelle avec un pavillon en bois du Jura.

Il y a donc une volonté nationale de développer cette filière.

Cependant les entreprises ont des coûts de productions qui ne leur permettent pas de sortir des bénéfiques, ce qui fait que les choses ne sont pas parfaites en terme de conditions de travail, en terme de fonctionnement, il y a donc bien un système global qu'il faut arriver à travailler et ça c'est l'objectif du plan national et c'est très important.

La Chartreuse comme, cela a été rappelé, a fait un choix il y a 15 ans, choix qu'Eliane GIRAUD revendique fortement, mais qui peut s'abandonner aujourd'hui si c'est la volonté. Le choix qui a été fait était pour le massif de saisir l'opportunité de développer une AOC, parce que le bois a des qualités, qui ont été vérifiées techniquement par des expérimentations de mesures de force, des études ont été menées et sont à disposition au Parc. Ce sont des études qui servent, en particulier à la démonstration d'un bois de Chartreuse différent et qualitatif, notamment du C30 et plus. Ce qui veut dire qu'on peut se spécialiser sur un certain nombre d'actions et notamment par la vente, et donc une plus value évidente.

Toutefois, tous les problèmes ne seront pas réglés pour autant. Eliane GIRAUD prend l'exemple d'une AOP fromage qui bien évidemment n'a pu régler tous les problèmes de la filière lait. En fait, on a clairement besoin d'une politique globale pour la forêt française, qui fasse entrer celle-ci dans le 21^{ème} siècle.

C'est dans cet esprit que le Parc a toujours joué la carte de l'innovation. Mais pour y arriver cela demande une modification des rapports économiques.

Le Parc est à la veille de l'obtention de l'AOC. Aussi, les arguments sur la production de masse entendus depuis 15 ans, surtout de gens qui n'ont pas envie de payer plus cher le bois de Chartreuse, deviennent inaudibles.

Derrière l'AOC il y a certes une valorisation pour les propriétaires mais qui se répercutera sur toute la filière, y compris par la qualification des acteurs et des professionnels. Attention aussi aux raisonnements tenus, parce que le territoire se trouve au terme de la délimitation du périmètre AOC et c'est le moment le plus compliqué et le plus difficile de la procédure, d'autant que tout au long de celle-ci il y a eu nombre d'empêcheurs de tourner en rond à tous les niveaux.

Il faut vraiment replacer le problème de la Chartreuse dans le contexte national. On ne résoudra pas tout le problème de la filière cependant il faut souligner que le lien établi par le CIBC entre les acteurs et les professionnels a été et reste fondamental, il est essentiel de travailler sur l'ensemble du territoire.

Elle s'excuse de la longueur de son intervention mais c'est un sujet important ; aussi, elle attire l'attention sur les discours faussement économiques qui ne sont pas dans l'intérêt du territoire.

Pour conclure sur le sujet, Dominique ESCARON, Président, précise que la vision stratégique sur le bois de Chartreuse n'appelle pas de changement de cap dans la mesure où tout le monde a compris que c'est par le qualitatif et le label, au vu des volumes fournis, que nous arriverons à vendre et à être efficace. Il n'y a donc pas de remise en question de notre logique.

Par contre, concernant la filière dans sa globalité, on rencontre un problème d'industrialisation, les entreprises françaises liées à cette filière n'investissent plus et ne sont d'ailleurs plus en mesure, pour de multiples raisons, d'acheter le matériel performant, ni de former le personnel. Par ailleurs, au niveau de l'éducation nationale, ce sont des emplois dévalorisés, et l'apprentissage ne fonctionne pas bien. On se heurte ainsi à un double problème, il est donc essentiel que le gouvernement se penche sur cette filière.

Pour bien connaître les industriels autrichiens, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), représentant une centaine de salariés environ, investissent chaque année parfois des millions d'euros dans des machines performantes et de fait nous mettent hors service avec nos vieilles installations plus ou moins aux normes, et nos investissements au compte goutte. C'est bien là que nous avons un gros travail à continuer.

Yves GUERPILLON souhaite compléter que par comparaison à l'Autriche la densité de routes forestières est de 3 fois celle de la France par hectare, il y a là aussi un effort à faire.

Pour apporter une note plus optimiste sur le sujet, il précise que l'association des communes forestières de l'Isère a choisi St Pierre de Chartreuse pour la fête de la forêt en 2017.

- Tourisme : - responsable Emmanuel HEYRMAN

Il souligne que l'activité touristique sur le massif est un pilier important au même titre que la forêt et l'agriculture : 700 acteurs privés avec un chiffre d'affaires

estimés entre 80 et 100 millions d'euros. Enfin, en terme de fréquentation (journée et séjour confondus) aux alentours du million et demi.

Opérations zoomées:

- Projet repositionnement du Col de Porte:

Sur ce projet, le maître d'ouvrage est le Sivom de Chamechaude (le Sappey, Sarcenas St Pierre de Chartreuse), et concerne 2 intercommunalités : Grenoble Alpes Métropole et Cœur de Chartreuse.

Première étape : créer un stade de biathlon, développer une piste de ski roues et optimiser l'exploitation du site avec un triple objectifs :

- limiter l'impact de l'évolution climatique, en concentrant les équipements au niveau du Col pour les 3 sites (St Hugues, le Sappey, le Col),
- optimiser l'exploitation en créant une entité "domaine nordique de Chamechaude" regroupant 3 sites,
- profiter de la dynamique associative du site pour créer des événements attractifs (championnat de France), et du coup positionner le site comme site nordique phare.

On voit les premiers effets de ce travail, à ce jour 19 000 journées scolaires nordiques (selon les années 1^{er} ou 2^{ème} site du département), plus de 20 moniteurs qui accueillent 35 000 journées encadrées. Cette dynamique bénéficie au ski alpin puisqu'un nouvel exploitant s'est installé.

Le Parc a accompagné ce projet en 2 temps : 1^{er} temps soutien politique auprès des financeurs, et un 2^{ème} temps soutien de l'équipe technique du Parc avec mise à disposition de personnel. Ce projet a été soutenu à plus de 70% (Région, Département, EPCI et contrat valléen).

Une deuxième phase est donc prévue notamment à travers une sensibilisation de la mixité du site également agricole et forestier, évitant ainsi les conflits d'usage, en créant un lieu d'accueil touristique d'information.

- PDIPR : attente des clientèles différente il y aura donc un toilettage à faire autour de l'offre randonnée. On reviendra vers les communes pour en discuter.

VOTE DE LA PROGRAMMATION 2016

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2016,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2016 joint en annexe, tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :
soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),***
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***

- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 101
Exprimés (en voix): 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DESHAUTS DE CHARTREUSE

Présentation conjointe de Suzanne BARNAVE, conservatrice, et de Karine BAILLEUX.

Elle rappelle que cette réserve fonctionne avec 3 personnes (une conservatrice et 2 gardes techniciens) s'appuyant sur l'ingénierie du Parc.
Les missions de bases de la Réserve Naturelle sont la connaissance, la surveillance et la pédagogie du grand public.

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

En application de l'article L 2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse:

Votants (en voix) : 101
Exprimés (en voix): 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 PROGRAMME D'ACTIVITES ET VOTE DE LA PROGRAMMATION 2016

- *Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 18 janvier 2016,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2016,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2016 :

1. Les actions pluriannuelles continues

En 2016, comme chaque année, ces actions seront réalisées, dans leur quasi intégralité, par les agents de la Réserve, à savoir deux gardes et une conservatrice. Les charges correspondantes sont essentiellement du temps agents et du petit matériel.

Il s'agit des actions suivantes :

- La conduite de suivis et/ou prospections d'espèces (aigle, tétras-lyre, bouquetins, chauve-souris, gélinotte, loup/lynx, oiseaux à faible fréquence d'observation espèces floristiques dont le chardon bleu, l'Orobranche bartlingii, le sabot de Vénus, etc.) ;
- La poursuite des travaux en lien avec les changements climatiques (programme Phénoclim (relevés sur site) en lien avec le Centre d'Etude et de Recherche des Alpes, relevés glacier souterrain avec les clubs spéléos) ;
- La poursuite du travail d'inventaire du patrimoine géologique en vue de sa préservation et de sa valorisation auprès du grand public.
- Le suivi de chantiers de terrain et de manifestations autorisés par le comité consultatif (travaux d'amélioration de sentiers, fête préhistorique, etc.).
- La gestion du quotidien (courriers, commandes, réunions Réserve, ingénierie de projet, préparation des comités consultatifs, du conseil scientifique, suivi des procédures, etc.) ;
- La saisie des données récoltées sur la base de données (SERENA) ;
- Les sollicitations diverses (réunions Parc, projets transversaux, appui aux porteurs de projets, participation aux réseaux, etc.) ;
- La réalisation de petits travaux d'entretien (Balme à Collomb, signalétiques, etc.).
- La surveillance du territoire notamment grâce à des missions de police ;
- L'information du public et la transmission de la connaissance sur site.

2. Les actions ponctuelles

Au vu des orientations budgétaires globales proposées pour l'année 2016, il est proposé de leur affecter un budget de 50 272 € réparti entre quatre axes de travail.

Le personnel de la réserve assurera alors le pilotage et le suivi des actions qui seront réalisées par des partenaires, prestataires, etc.

- **Axe 1** : Connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique pour un montant total estimé de 20 500 €.

En termes de connaissance du patrimoine naturel, l'objectif de 2016 est de poursuivre l'acquisition de données géologiques, géomorphologiques en vue de sa préservation et de sa valorisation. La RNHC possède un important patrimoine géologique de surface et souterrain. A cet effet, on peut considérer qu'elle a une véritable mission de préservation sur cette thématique.

Depuis 2012, le comité consultatif a exprimé le souhait de travailler sur cette thématique du géo patrimoine.

En 2015, un travail a été mené sur la zone du Granier, l'Alpette de Chapareillan et le bout Nord du Pinet, en cherchant à inventorier le patrimoine géologique valorisable le long des sentiers du plan de circulation, dans le but final de proposer des ressources pédagogiques et des itinéraires thématiques (livrets, site internet ...).

Pour 2016, il s'agit de poursuivre la même démarche qu'en 2015 en axant majoritairement le travail **sur la valorisation pédagogique des premiers résultats obtenus en 2015**.

- **Axe 2** : Mutualisation des savoirs et savoir faire en termes de gestion concertée pour un montant total de 5 450 €.

Dans le cadre du travail conjoint mené avec l'ONF sur la réserve Biologique Domaniale de l'Aulp du Seuil, il s'agit en 2016 de poursuivre les suivis scientifiques engagés dans le cadre du PSDRF (Protocole de Suivi Dendrologique des Réserves Forestières). A ce titre, le suivi sur les insectes saproxyliques sera achevé et un suivi sur la fonge sera réalisé pour la deuxième année consécutive. Chaque suivi a une durée de 3 ans afin d'être efficace et pertinent dans l'acquisition des données

Les suivis sont réalisés en interne à l'ONF par des spécialistes des différents domaines.

▪ **Axe 3** : Fréquentation du public pour un montant de 11 000 €

Il s'agit ici de mieux faire connaître et comprendre la Réserve auprès du public en maintenant une signalétique en état sur la totalité du site et en renouvelant les moyens de communication (lettre d'information, guide, etc.)

De même, la présence sur le terrain est indispensable. Elle est assurée par l'ensemble du personnel Réserve sur le terrain lors des tournées de surveillance ou techniques.

▪ **Axe 4** : Programme de réintroduction du bouquetin pour un montant de 13 322 €

Depuis deux ans, ce programme concernait le suivi de la reproduction (rut et mise bas) et de la population au niveau géographique. Il serait reconduit en l'état sur 2016.

Cet axe de travail nécessite des moyens humains supplémentaires et ponctuels équivalents à 0.1 ETP.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 101

Exprimés (en voix): 101

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

*Sans autre remarque, et l'ordre du jour étant épuisé,
Le Président lève la séance à 10 heures 48*

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU 30 avril 2016
ST PIERRE DE CHARTREUSE
(Salle des Fêtes)**

2^{ème} temps

1 - BUDGET DU SYNDICAT MIXTE

- 1.1 Compte Administratif 2015 et compte de gestion – affectation de résultats
- 1.2 Budget Primitif 2016

**2 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS
DE CHARTREUSE**

- 2.1 Compte Administratif 2015 et compte de gestion– affectation de résultats
- 2.2 Budget Primitif 2016

3 - QUESTIONS DIVERSES

12 heures– 12 heures 30 : Signature des documents budgétaires
12 heures -13 heures: Buffet

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DE RESULTATS

A - Compte Administratif 2015 :

Jacques RICHEL (St Pierre de Genebroz) questionne le Parc en tant que professionnel, sur l'opération jardin exobotanique, à laquelle il a participé. Il s'étonne de l'inscription de somme sur le CA 2015, car lui-même au titre de sa profession n'a rien vu de réalisé.

Karine BAILLEUX lui précise que l'association "Jardin du monde montagne", à qui l'animation a été confiée, a bien réalisé le travail. Mais attention ce qui est payé en 2015 a pu être réalisé antérieurement.

Jacques RICHEL a effectivement rencontré cette association qui lui a présenté un projet de nouvelle plaquette de la route du végétal (projet validé). Mais depuis il n'a pas vu le résultat final.

Karine BAILLEUX souligne que le temps d'animation de "Jardin du monde montagne" est bien réel.

Bruno DESISES demande à ce qu'il y ait une grande vigilance sur le travail mené par les associations, car on doit vraiment savoir sur quoi débouche le travail d'animation.

Dominique ESCARON répond que les écarts entre la réalisation et le paiement complexifient la lecture. Quoiqu'il en soit une réponse écrite précise sera faite par les services.

Eliane GIRAUD rappelle que dans ce domaine, le poste de chargé de mission est resté vacant un long temps, le recrutement ne s'est finalisé que voici 2 mois.

Donc il est vrai qu'on mutualise avec les associations mais en tout cas elle met au défi quiconque de trouver une chose payée qui n'aurait pas été faite. Jean-Paul CLARET et elle-même ont toujours été vigilants, elle s'insurge contre tout ce qui est suspicion. Tout peut être vérifié sans problème.

Il est vrai que certaines opérations ont été mises en place par le précédent chargé de mission environnement, et que par ailleurs il a été nécessaire de prendre du temps pour le recrutement.

Il faut bien comprendre aussi que la question des postes est difficile, car le Parc n'a pas de revenus propres. Donc il faut être très vigilant notamment sur la question des postes qui sont dans la partie "dure", on ne peut pas se permettre de recruter un jour pour débaucher le lendemain. En outre, toutes les politiques ne sont pas menées au même rythme. Elle trouve vraiment cette suspicion assez mal venue.

Dominique ESCARRON ne se place pas sur l'aspect suspicion. Il estime simplement qu'il est légitime pour chacun dans cette assemblée de poser une question et la réponse sera apportée sans plus d'inquiétude. Certes, instantanément il n'est pas toujours possible de répondre, mais les services apporteront une réponse précise avec copie aux membres du Comité syndical.

Bruno DESISES ne se place pas sur le plan de la suspicion, mais pour une dépense donnée qu'est ce que le Parc a eu concrètement.

Jean Louis MONIN souligne que 2 opérations ont été menées par le Parc sur sa commune et que tout a bien été réalisé et au centime près. Il est sur que tout éclaircissement pourra être donné.

Pour passer ensuite au vote du compte administratif, le Président demande à Eliane GIRAUD de sortir, compte tenu de son implication au titre de la présidence, à l'époque, dans la réalisation des comptes présentés.

Délibération pour le CA 2015/mise au vote :

- ***Vu la présentation du compte administratif 2015,***

Le Président présente le compte administratif 2015 pour le syndicat mixte tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2015	2 529 370,69 €
Dépenses 2015	2 926 115, 42 €
Soit résultat 2015	+ 396 744,73€

+ Excédent antérieur reporté	480 368,18 €
------------------------------	--------------

Soit résultat de fonctionnement 2015 + 877 112,91 €

Section d'investissement

Recettes 2015	121 178,02 €
Dépenses 2015	178 768,27 €
Soit résultat 2015	- 57 290,25€

+ Excédent antérieur reporté d'investissement	- 11 149,37 €
---	---------------

Soit solde d'exécution de la section d'investissement - 46 440,88 €

Restes à réaliser en dépenses	138 089 €
-------------------------------	-----------

Restes à réaliser en recettes	117 994 €
-------------------------------	-----------

Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser - 66 535,88 €

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Compte Administratif 2015 du budget principal du syndicat mixte dont la présentation réglementaire figure en annexe (sur demande).***

Votants (en voix) :94

Exprimés (en voix): 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

B - Compte de Gestion 2015 :

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2015

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Votants (en voix) :94

Exprimés (en voix): 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

C - Affectations de résultats :

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2015, le Comité syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2015 constaté à la clôture de l'exercice soit 877 112,91 €

Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant un besoin de financement de la section d'investissement 2015 corrigé des restes à réaliser à hauteur de 66 535,88 € :

Le Comité Syndical

- **Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 par délibération du 30 avril 2016,**
- **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,**
- **Constatant le besoin de financement de la section d'investissement**

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- **D'affecter la somme de 66 535.88 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser,**

- **De reporter l'excédent de fonctionnement 2015 disponible déduction faite de cette somme soit 810 577.03 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).**

Votants (en voix) :94
Exprimés (en voix): 94
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 - BUDGET PRIMITIF 2016

Présentation Karine BAILLEUX.

Le Budget primitif est l'exacte reprise des éléments présentés en DOB.

Toutes les écritures ayant été faites, il reste un solde disponible de 727 000 €, que l'on propose de répartir entre charges à caractère générales pour 200K€, charges exceptionnelles pour 277K€ et dépenses imprévues pour 200K€.

Ces lignes ont toujours été présentées de manière transparente pour montrer leur consommation ou leur non consommation, sachant qu'à ce jour rien n'a été consommé.

Jean-Paul CLARET précise que ces sommes représentent le fonds de roulement dont a besoin une structure telle que le Parc. Sans cela il serait bien difficile de maintenir un équilibre.

Le Président rappelle qu'effectivement certaines recettes mettent longtemps à rentrer bien que la dépense ait été faite. Pour mener les opérations dans les temps il est incontournable d'avoir un fonds de roulement significatif.

Jean FASSEL (Myans) demande si la baisse des dotations de l'Etat a eu une répercussion sur le budget du Parc.

Le Président indique que la dotation est de 100 000 € et que pour le moment elle reste stable.

Eliane GIRAUD rappelle que la poursuite du financement des Parcs par l'Etat figurait dans le contrat de plan Etat Région. Elle précise qu'elle avait eu beaucoup de mal en son temps à faire maintenir cette somme.

Comme un certain nombre de contrats vont être en renégociation, elle souhaite que l'association des Parcs Rhônalpins demeure très vigilante, elle réclame l'attention du Président sur cet aspect. 100 000 € c'est à la fois peu et beaucoup surtout pour un budget de Parc. Elle précise que les discussions se déroulent au niveau du préfet de Région (compte régionalisé) et à l'époque même si le ministère était d'accord il avait fallu "ferrailler" avec le préfet pour obtenir l'inscription de cette somme.

Elle interpelle sur une deuxième chose, à savoir le montant de la dotation régionale pour 2016, n'ayant pu en avoir connaissance lors du vote régional. Important car le budget est monté sur une estimation des dotations précédentes.

La troisième chose qu'elle souhaite dire en s'adressant aux conseillers départementaux de l'Isère. Dans ce Parc nous avons toujours travaillé sans augmentation du nombre de postes, ce fut parfois compliqué mais les élus ont été extrêmement prudents, ce qui fait que les dépenses obligatoires, ce qu'on appelle le "dur", sont des éléments très cernés, et avec des politiques opérationnelles qui portent aussi des postes, comme vous l'avez vu ce matin.

Cela veut dire que la disparition d'un certain nombre de contrats va impacter les postes, elle souhaiterait que les conseillers régionaux et départementaux aient toute la connaissance voulue sur ces postes, parce qu'elle souligne qu'elle ne voit pas comment faire de l'animation de territoire sans fonctionnement. Et le fonctionnement on ne peut aller le chercher ailleurs, cela fait plusieurs années, 6 pour être précise, qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la cotisation des communes. Ce qui signifie que les apports de la Région et des Départements étaient bien un reversement vers les communes, parce que le travail du Parc c'est cela : une mutualisation pour les communes.

Par ailleurs, on a toujours fait en sorte de mutualiser avec les associations, elle est donc très inquiète de la politique qui se met en place, même si chacun est libre de mener la politique qu'il souhaite, elle aura des répercussions sur le territoire. Du fait des diminutions de subventions aux associations environnementales qui travaillent pour nous c'est extrêmement important pour le Parc ; par exemple quand "Jardin du monde montagnes" accompagne l'animation auprès des scolaires (4500 enfants) ou d'autres, y compris la maison de la Nature et de l'Environnement qui accueille notre plateforme, tout cela aura des conséquences sur le fonctionnement du Parc de Chartreuse. Attention les subventions punitives ne portent pas forcément toujours une intelligence de territoire.

Enfin, elle tient à alerter les membres du Comité sur les finances du Parc, qui, comme l'a rappelé Jean-Paul CLARET, sont saines et permettent de ne pas faire appel à des lignes de trésorerie. Il n'y a donc pas de frais bancaires, pas d'emprunt, des finances construites comme l'écureuil, année après année, économie par économie. Il faut faire attention, dans le passé déjà il a été reproché d'avoir des réserves, mais c'est vraiment un élément vital pour la survie du Parc.

Attention, le Parc n'a pas de marge de manœuvre sinon l'augmentation de la participation des communes, toutefois étant donné la baisse des dotations de l'Etat, qui ne datent pas d'hier, la volonté a été de ne pas rajouter de contraintes mais plutôt de restituer un maximum aux communes.

Derrière l'animation du Parc, il y a d'autres personnes, animateurs, socioprofessionnels etc. Elle rappelle que l'on a toujours essayé de travailler non pas en opposant les associations environnementales aux autres mais en travaillant ensemble sur les questions de développement.

Elle-même est pour les projets de développement, puisqu'elle soutient la création du Centre Parc contre l'avis de la Frapna.

Pour l'installation de la production de Chartreuse en cœur de Chartreuse sur une zone humide, le Parc a travaillé en amont avec les associations environnementales.

Aujourd'hui le projet se fait, il y a donc une nécessaire méthode à adopter en collaboration avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse. Tout cela pour dire que l'on a aussi besoin de ce type d'associations. Les Parcs doivent porter cette voix qui n'est pas une voix de défense à tout prix mais d'équilibre.

Sandrine CHAIX souhaite apporter des précisions. Elle tient à expliquer le contexte régional. Elle insiste sur la complexité pour une nouvelle équipe à prendre sa place dans un nouvel exécutif surtout dans une collectivité aussi importante que la Région.

La connaissance n'est pas facile à acquérir, compte tenu notamment de la fusion des régions et aussi de la baisse des dotations de l'Etat, très importante et que la Région

doit assumer. Celle-ci va immanquablement se retrouver dans le budget, à partir du moment où les baisses sont aussi importantes, il est nécessaire de faire des choix.

Au niveau des associations ces choix sont faits, on peut le regretter mais c'est un fait. Chacun devra se serrer la ceinture, après il faudra définir des priorités et ça c'est quelque chose qui vraisemblablement sera fait ensemble au comité syndical.

Par rapport aux associations, c'est forcément ennuyeux de baisser les financements, mais c'est aussi l'occasion de revoir ses priorités et de faire attention à certain mode de gestion. Par exemple, la Frapna, par effet de rebond se retrouvera avec un peu moins de financement, certes le terrain paie un peu tout ça, mais qui y peut quelque chose si ce n'est l'Etat, mais c'est aussi de l'argent public. Si la Frapna considère que son travail sur le Parc de Chartreuse est essentiel, elle aura à cœur de revoir ses priorités. Les priorités, chacun les revoit, les associations comme le Parc comme les collectivités.

Cela nous permettra de nous poser les bonnes questions, de bien cibler nos besoins, et de rendre efficace les engagements de chacun.

Certes, la présentation budgétaire qui nous a été faite atteste d'une bonne gestion, mais elle tient à préciser que le fait de recourir à des emprunts n'est pas forcément négatif dès lors qu'il s'agit d'investissements structurants et de choses productives qui derrière s'équilibrent. Elle attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas tirer un trait sur l'emprunt parce que c'est aussi une forme de gestion, on ne peut attendre d'avoir de l'argent cash pour investir. Les emprunts sont là aussi pour construire l'avenir, pour structurer des choses, il ne faut donc pas ne pas s'y intéresser.

Jean-Paul CLARET insiste vraiment sur le fait qu'un Parc ce n'est pas une collectivité comme une autre. La différence est fondamentale. Un Parc a une durée limitée dans le temps qui est fonction de l'agrément par rapport à sa Charte. Au-delà on ne peut engager financièrement un Parc sinon à faire reporter les engagements sur les collectivités adhérentes.

Il faut être très clair et on a toujours eu cette vision de ne pas endetter notre Parc, à la différence d'autres, qui se retrouvent dans des situations difficiles. Par contre, il a bien été réalisé une mise en réserve en prévision d'un équipement important pour le Parc, qui sera sa maison, on a donc des provisions importantes pour cette réalisation et en même temps un fonds de roulement. En fait, le Parc mis à part sa maison n'aura pas d'investissements à faire pour son propre compte. Ce sont les collectivités, communes et intercommunalités, qui réalisent les équipements. Le parc accompagne et monte, par le biais des contrats, des possibilités de financements pour ces structures territoriales qui elles recourent à l'emprunt comme c'est normal.

Eliane GIRAUD insiste sur le fait qu'elle aurait bien aimé avoir une réponse sur le montant de la dotation régionale. Elle soutiendra la position de Dominique ESCARON par rapport au budget, mais elle note la difficulté de n'avoir pas de chiffre précis.

Par rapport à l'investissement, ce sont notamment les très vieux parcs, qui portaient des équipements de loisirs, des musées, etc., cela vient impacter les budgets car les Parcs n'ont pas les moyens de faire face. Elle attire l'attention sur ce fait, on accompagne les collectivités qui font les investissements, elles le peuvent car elles ont des financements propres. Les premiers Parcs ont choisi d'investir à une époque, cependant ils sont revenus en arrière, car ils s'étaient englués dans la gestion de leurs équipements et n'avaient plus aucun moyen de faire des actions de développement.

Or elle a toujours affirmé que le Parc est un outil de développement de territoire. Attention car le Parc de Chartreuse entre dans une période de renouvellement de Charte, on a donc besoin de sécuriser un fonctionnement, un Parc n'a rien à voir

avec une intercommunalité, c'est une sorte d'ovni qui aura peut être du mal à perdurer.

Donc il est évident qu'on ne peut pas envisager le fonctionnement d'un Parc avec une approche communale ou intercommunale. Il est clair que la tâche du Président ne sera pas facile, dans l'avenir.

Nathalie BERANGER souligne qu'elle partage entièrement les propos de Sandrine CHAIX. Puisque Mme GIRAUD veut des chiffres, elle va lui en communiquer. En effet, sur la prochaine mandature la baisse des dotations de l'Etat pour la Région c'est moins un milliard d'euros sur 5 milliards d'euros. On est dans un contexte de rigueur budgétaire, mais la Région ne va pas abandonner le Parc. Même s'il y a une diminution de la participation il n'est pas question d'abandon.

Dominique ESCARON remercie les conseillers régionaux, mais ne souhaite pas faire ici le débat du budget de la Région. Le Président a bien noté qu'il devra rester attentif. On a la chance d'avoir un certain nombre de réserves et un budget en phase avec les besoins et les missions, pour le moment il n'y a pas péril en la demeure. Si cette situation perdure, et c'est probablement le cas, on sera amené à travailler avec une rigueur bien plus affûtée. Les questions sur les financements de projets seront plus délicates à arbitrer parce que le Parc aura moins de moyen. On s'habitue à travailler avec cette logique là. Cette année on reste dans un budget de continuité même si on sait qu'on aura à coup sûr de l'argent en moins, les réserves vont permettre d'absorber tout ça, mais on est dans une logique d'optimisation de nos coûts internes et de sélectivité de nos projets. On sera encore plus affuté sur nos projets, c'est la conclusion à tirer de tout ça.

Après le débat sur les emprunts où chacun a pu s'exprimer. On sera amené, si on fait la maison du Parc, élément structurant et pérenne, à envisager de manière raisonnable un financement par l'emprunt, les réserves faites et ce que l'on ne payera plus en loyers permettront d'avoir une vision claire pour agir en ce sens. La situation permettra de monter un dossier cohérent et crédible pour la maison du Parc.

Il propose de passer au vote du budget primitif.

Délibération/mise au vote :

- Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 30/04/2016,
- Vu la présentation du Budget Primitif 2016,

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- **D'adopter le budget primitif 2016 dont la présentation réglementaire figure en annexe* et qui s'équilibre :**
 - **En fonctionnement à hauteur de 4 063 252 €**
 - **En investissement à hauteur de 769 205 €.**

*sur demande

Votants (en voix) :94

Exprimés (en voix): 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DE RESULTATS

A - Compte Administratif 2015 :

- *Vu la présentation du compte administratif 2015,*

Le Président présente le compte administratif 2015 pour la Réserve Naturelle tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2015	262 198,05 €
Dépenses 2015	244 480,82 €
Soit résultat 2015	+ 17 777,23€

+ Excédent antérieur reporté 236 686,67 €

Soit résultat de fonctionnement 2015 + 254 463,90 €

Section d'investissement

Recettes 2015	31 087,86 €
Dépenses 2015	17 575,20 €
Soit résultat 2015	+ 13 512,66€

+ Excédent antérieur reporté d'investissement +3 915,93 €

Soit solde d'exécution de la section d'investissement +17 428,59 €

Restes à réaliser en dépenses 2 500 €

Restes à réaliser en recettes 2 210 €

Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser + 17 138,59 €

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Compte Administratif 2015 du budget annexe de la Réserve Naturelle dont la présentation réglementaire figure en annexe*.***

*sur demande

Votants (en voix) :94

Exprimés (en voix): 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

B - Compte de Gestion 2015 :

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2015

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2015,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget annexe :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Votants (en voix) :94

Exprimés (en voix): 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

C - Affectations de résultats :

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2015, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2015 constaté à la clôture de l'exercice soit **254 463,90€**

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement pour 2015,*

Le Comité Syndical :

- **Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 par délibération du 30 avril 2016,**
- **Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,**
- **Constatant que la section de fonctionnement du compte administratif présente un excédent de 254 463,90 €,**

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- **D'inscrire la somme de 254 463,90 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).**

Votants (en voix) :94

Exprimés (en voix): 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 - BUDGET PRIMITIF 2016

- Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 30/04/2016,
- Vu la présentation du budget primitif 2016,

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Budget Primitif 2016 dont la présentation réglementaire figure en annexe* et qui s'équilibre :***
 - ***En fonctionnement à hauteur de 482 084 €***
 - ***En investissement à hauteur de 33 074 €.***

Votants (en voix) :94
Exprimés (en voix): 94
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

*sur demande

Pour clore la séance le Président remercie les membres du Comité syndical, et précise que le prochain Comité syndical, dont la date vous sera communiquée ultérieurement, portera sur l'engagement de la révision de la Charte.

*Sans autre remarque, et l'ordre du jour étant épuisé,
Le Président lève la séance à 11 heures 50*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
[www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le Parc](http://www.parc-chartreuse.net/LEPARCenactions/le_Parc) - rubrique : *Instances du Parc.

<p style="text-align: center;">LISTE DES PRESENTS Comité syndical du 30 avril 2016</p>
--

Etaient présents :

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André (1^{er} temps)

3^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine (1^{er} temps)

4^{ème} Collège – Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY
GRENOBLE
VOIRON

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT
DUPRAZ Marc délégué titulaire
ATTIGNAT-ONCIN
MARTIN Jean-Pierre délégué titulaire
CORBEL
QUEMART Philippe délégué titulaire
LA BAUCHE
VILLIEN Roger délégué titulaire
LE SAPPEY EN CHARTREUSE
ESCARON Dominique délégué titulaire
LES ECHELLES
VIAL Cédric délégué titulaire
MIRIBEL LES ECHELLES
PIGNARD-MARTHOD Nicole déléguée titulaire
POMMIERS LA PLACETTE
BAUD Pascale déléguée titulaire
PROVEYZIEUX
NOUBEL Frédéric délégué suppléant
SARCENAS
LOVERA Jean délégué titulaire
ST AUPRE
GALLAND Pierre délégué titulaire
ST CHRISTOPHE LA GROTTTE
BARRIER Pierre délégué titulaire
ST ETIENNE DE CROSSEY
BERENGER Hubert délégué suppléant
ST FRANCOIS

Comité syndical du 30/04/2016

GUIBERT Yves délégué titulaire
ST JEAN DE COUZ
LE GOUIC François délégué titulaire
ST JOSEPH DE RIVIERE
ARBOR Gérard délégué titulaire
ST JULIEN DE RATZ
LELEU Sophie déléguée titulaire
ST LAURENT DU PONT
ORTHLIEB Maxence délégué titulaire
SARTER Jean-Claude délégué suppléant
ST PIERRE DE CHARTREUSE
GUERPILLON Yves délégué titulaire
ST PIERRE DE GENE BROZ
RICHEL Jacques délégué titulaire
ST PIERRE D'ENTREMONT 38
PETIT Jean-Paul délégué titulaire
ST PIERRE D'ENTREMONT 73
BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire
STE MARIE DU MONT
BRIGUGLIO Antonino délégué titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BIVIERS
BEAUME Bernard délégué titulaire
CORENC
BARTHELEMY Françoise
LA BUISSE
PERRET Jacques délégué titulaire
MYANS
FASSEL Jean délégué titulaire
ST EGREVE
COIFFARD Benjamin délégué suppléant
ST ISMIER
CANIVET Bernard délégué titulaire
ST VINCENT DE MERCUZE
BURDET Gérard délégué titulaire

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE
CLARET Jean-Paul délégué titulaire
DAL'LIN Gérard délégué titulaire
SEJOURNE Denis délégué titulaire
LE GRESIVAUDAN
MARO Bernard délégué titulaire
GRENOBLE ALPES METROPOLE
POULET Jean-Luc délégué titulaire

INVITES

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS
Comité syndical 30 avril 2016

Excusés et pouvoirs :

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri à BERANGER Nathalie

FILIPPI Lionel à ENGRAND Christophe

REPENTIN Thierry

TURNAR Alexandra

2^{me} collègue – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André à BURLET Céline (2^{ème} temps)

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{me} collègue – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston (supp.)

GUIGUE Gilbert (tit.) à BARRIER Pierre

MITHIEUX Lionel (tit.) à WOLFF Corine (1^{er} temps)

WOLFF Corine (2^{ème} temps)

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

MERIAUX Pierre (tit.) à BIENASSIS Brigitte

BOUZAIENE Sadok (sup.)

5^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

ATTIGNAT-ONCIN

TEPPAZ Roland (supp.)

ENTREMONT LE VIEUX

LENFANT Anne (tit.) à CLARET Jean-Paul

LE SAPPEY EN CHARTREUSE

AIMONETTI Laure (supp.)

MONT ST MARTIN

REDA Franck (tit.)

PROVEYZIEUX

PUGET Stéphane (tit.)

QUAIX EN CHARTREUSE

DOLIS Hélène (tit.) à POULET Jean-Luc (1^{er} temps)

ST BERNARD DU TOUVET

DESAUTEL Frédéric (tit.)

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

VEUILLET Pascal (tit.) à ARBOR Gérard

ST HILAIRE DU TOUVET

PRACHE Olivier (tit.) à MARO Bernard

ST MARTIN LE VINOUX

BREBION Chantal (tit.)

ST PANCRASSE

ROUGIER Alain (tit.) à ESCARON Dominique

VIMINES

LOUP-MENIGOZ Sabine (tit.)

VOISSANT

CATTIN Bruno (tit.) à GALLAND Pierre

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARRAUX

BAUD Alain (tit.) à SEJOURNE Denis

CHAPAREILLAN

BURGAT Michel (tit.)

COUBLEVIE

CHENE Gérard (tit.) à PERRET Jacques

CROLLES

CHEVROT Blandine (tit.) à CANIVET Bernard (1^{er} temps)

FONTANIL-CORNILLON

TERPEND René (tit.) à ORTHLIEB Maxence (1^{er} temps)

LA TERRASSE

BONNEFON Geneviève (tit.) à BAUD Pascale

LE TOUVET

GUILLOM Dominique (tit.) à VILLIEN Roger

LES MARCHES

CARREL Christine (tit.) à FASSEL Jean

MITHIEUX Roland (sup.)

ST EGREVE

HADDAD Catherine (tit.)

VOREPPE

STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory (tit.) à CHAIX Sandrine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

Communauté de communes Chartreuse-Guiers

BAFFERT Pierre

Grenoble Alpes Métropole

CARDIN Philippe

INVITES :

Dominique LABBE Préfet de la Savoie

Jacques CHIRON sénateur de l'Isère

Bernard SAUGEY sénateur de l'Isère

Michel BOUVARD député de la Savoie

Dominique DORD député de la Savoie

Béatrice FIORASO députée de l'Isère

Hervé GAYMARD président du Conseil départemental Savoie

Jean-Pierre BARBIER président du Conseil départemental Isère

NOARS Françoise DREAL

Juliette TRIGNAT sous-préfète de Savoie

Annie DAVID sénatrice de l'Isère

Michel SAVIN sénateur de l'Isère

Michel DESTOT député de l'Isère

Béatrice SANTAIS députée de la Savoie

Bernadette LACLAIS députée de la Savoie



Présentation 30/04/2016

LES GRANDES ORIENTATIONS

- Accompagner le développement économique en soutenant l'économie locale et en agissant pour la promotion du territoire.
- Protéger notre environnement et valoriser nos atouts en développant la connaissance sur le patrimoine naturel et en poursuivant la gestion d'espaces emblématiques.
- Accompagner les collectivités territoriales et développer une politique de sensibilisation en mettant en place des outils d'aide à la décision et en proposant des actions pédagogiques pour l'appropriation et la préservation du territoire.

2

Présentation 30/04/2016

LES MOYENS

LES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

TOTAL 2016:	1 290 834 €
Dont Région	768 527 €
Dont Conseil Départemental de l'Isère	240 165 €
Dont Conseil Départemental de la Savoie	80 056 €
Dont Territoire (communes et intercommunalités)	202 086 €
+ DOTATION DE L'ETAT	100 000 €

3

Présentation 30/04/2016

LES MOYENS : POLITIQUES CONTRACTUELLES AU BENEFICE DU TERRITOIRE

- Contrat de Parc signé avec la Région et les départements
- Programme stratégique de développement agricole rural (PSADER) 2015-2020
- Plan pastoral territorial (PPT) 2015-2020
- Opération collective de maintien en milieu rural (OCMMR) Tranche 3 à venir
- Contrats stations durables et valléens (diversification touristique)
- Programme européen LEADER
- TEPOS

Soit total, actuellement 1 à 1.3 millions d'euros par an de subventions au bénéfice du territoire

4

LES DEPENSES

Elles sont de trois ordres :

- Les dépenses structurelles : poursuite de la maîtrise de ces dépenses
- Dépenses structurantes financées par les recettes structurelles du Parc : poursuite en 2016 des politiques engagées antérieurement
- Actions stratégiques financées par les politiques contractuelles mobilisées par le Parc.

SYNTHESE DU BUDGET DE BASE DU PARC

	DEPENSES	RECETTES	Solde (besoin ou excédent de financement)
BUDGET STRUCTUREL	1 231 886	1 546 171	314 285
ACTIONS STRUCTURANTES	588 427	274 142	314 285
TOTAL GLOBAL PREVISIONNEL	1 820 313	1 820 313	0

POURSUITE DU PROJET DE MAISON DU PARC

Provision complémentaire en 2016 de 100 000 €
(excédent réalisé sur le fonctionnement de base en 2015)

TOTAL DE LA PROVISION : 345 000 €



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

Maison du Parc

38380 Saint-Pierre de Chartreuse

Tél. 04 76 88 75 20 - Fax 04 76 88 75 30 Site internet : www.parc-chartreuse.net

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 BUDGET ANNEXE (RNHC)



Comité Syndical du 30 avril 2016
Saint Pierre de Chartreuse

Les orientations principales

•Poursuivre l'acquisition de connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique en vue de sa protection et de sa valorisation

•Mutualiser les savoirs et savoir faire en terme de gestion concertée en lien avec les partenaires locaux

•Gérer la fréquentation et faire connaître et comprendre la Réserve naturelle et ses enjeux auprès du public

•Suivre la population des bouquetins et leur reproduction

Recettes

Dotation DREAL
= 187 058 €

+

Subvention CD 38
= 37 411 €

Recettes 2015
= 224 469 €

Recettes globales constantes par rapport à 2015

MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DOB 2015	DOB 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 380 €	45 000 €
MASSE SALARIALE	141 361 €	144 703 €
TOTAL DEPENSES BUDGET STRUCTUREL	189 741 €	189 703 €

Dépenses liées aux actions

Axe 1 : connaissance
(20 500 €)

Etude sur le suivi des glaciers souterrains dans la cadre des changements climatiques
Etude sur les géopatrimoines
Amélioration des connaissances sur les chiroptères pour une meilleure protection,
...

Axe 3 : fréquentation
(11 000 €)

- Achèvement de la remise en état du bomage du périmètre de la RN
Maintien en état de la signalétique courante,
Création d'outil de communication (lettre d'info),
Communication autour du Plan de gestion validé

Axe 2 : mutualisation
(5 450 €)

Contribution aux suivis scientifiques de l'Aulp du Seuil (Inventaires insectes saproxyliques) en lien avec l'ONF
....

Axe 4 : bouquetin
(13 322 €)

Suivi rut et mise bas
Surveillance globale de la population,....

SYNTHESE DE LA PROSPECTIVE GLOBALE 2016

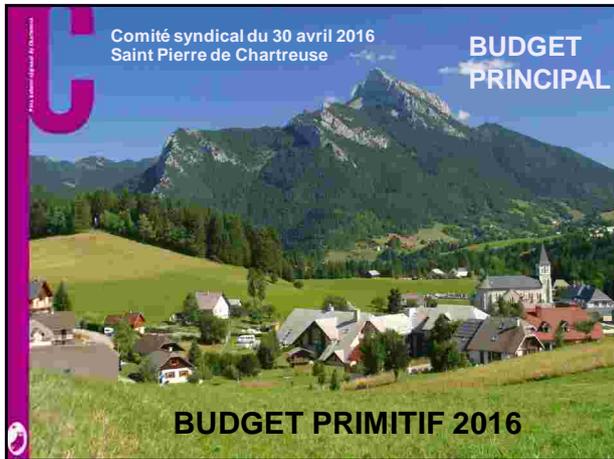
	DEPENSES	RECETTES	Solde (besoin ou excédent de financement)
BUDGET STRUCTUREL	189 703 €	224 469 €	- 15 506 €
ACTIONS STRUCTURANTES	50 272 €		
TOTAL GLOBAL PREVISIONNEL	239 975 €	224 469 €	- 15 506 €

Merci de votre attention...




Réserve Naturelle
HAUTS DE CHARTREUSE

Maison du Parc
38380 Saint-Pierre-de-Chartreuse
Tél. 04 76 88 75 20 - Fax 04 76 88 75 30
Site internet : www.parc-chartreuse.net



CHAPITRE 1

Le Budget Primitif 2016 est :

- 1 / Traduction budgétaire des orientations
- 2 / Intégration des opérations en fonctionnement et en investissement portées par le PNR
- 3 / Inscription de la refacturation à la réserve naturelle
- 4 / Inscription des résultats 2015 et RAR 2015 (fonctionnement/investissement)
- 5/ Inscription du FCTVA 2015
- 6/ Inscription des remboursements avances et participations
- 7/Inscription des écritures d'ordre (amortissements avances MP)

2

CHAPITRE 2

BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

4 063 252 €

3

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET STRUCTUREL 2016	1 222 186	1 546 171
ACTIONS STRUCTURANTES 2016	633 427	319 142
TOTAL FONCT DE BASE 2016	1 855 613	1 865 313
FONCT DE BASE ANTERIEUR	213 491	350 315
OPERATIONS EN FONCT	625 218	762 345
RESERVE NATURELLE	144 703	144 703
AMORTISSEMENTS	94 000	130 000
VIREMENT SECT. INVESTISSEMENT	402 403	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		810 576
DEPENSES IMPREVUES	200 000	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	250 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	277 824	
TOTAL SECT. FONCT	4 063 252	4 063 252

4

CHAPITRE 2



**BUDGET
PRIMITIF 2016**



**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

769 205 €

5

LIBELLE	DEPENSES TOTALES BP 2016	RECETTES TOTALES BP 2016
PROGRAMMES OPERATIONNELS 2016	3 997	4 129
LOGISTIQUE DE LA STRUCTURE	11 640	
MAISON DU PARC	404 038	46 916
RESTES A REALISER TOTAUX 2015	138 089	117 994
FCTVA 2015		5 608
Rembt avances/autres structures		1 619
Prise de participation	5 000	
Amortissements	130 000	94 000
Opérations d'ordre (avances MP)	30 000	30 000
Virement Sect. de fonctionnement		402 403
Solde d'exécution section d'Inv 2015	46 441	
Affectation obligatoire en réserve		66 536
TOTAL INVESTISSEMENT	769 205	769 205

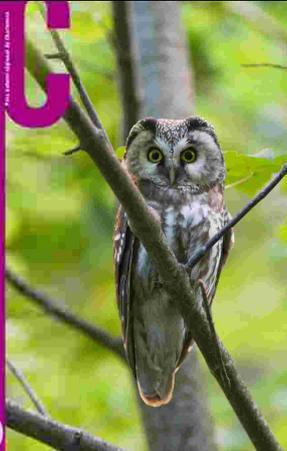
6






Maison du Parc
38380 Saint-Pierre de Chartreuse
Tél. 04 76 88 75 20 - Fax 04 76 88 75 30 Site internet : www.parc-chartreuse.net

7



Saint Pierre de Chartreuse
 Comité Syndical
 Le 30 avril 2016

**BUDGET
 PRINCIPAL**

**COMPTE
 ADMINISTRATIF 2015**

CHAPITRE 2

RECAPITULATIF GENERAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT
REALISE 2015
TOUTES RUBRIQUES

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET STRUCTUREL	1 028 631.04	1 470 753.13
ACTIONS STRUCTURANTES	607 513.02	198 520.32
SOUS TOTAL FONCT DE BASE 2015	1 636 144.06	1 669 273.45
FONCT DE BASE ANTERIEUR	191 684.84	418 398.98
OPERATIONS EN FONCT	457 566.97	563 658.48
RESERVE NATURELLE	164 412.50	157 254.61
AMORTISSEMENTS	79 562.32	117 529.90
SOUS TOTAL 2015	2 529 370.69	2 926 115.42
EXCEDENT ANTERIEUR		480 368.18
TOTAL SECT. FONCT	2 529 370.29	3 406 483.60

Soit un solde R/D 2015 de + 877 112.91 €

CHAPITRE 1

RESTES A REALISER TOTAUX
BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE BASE
(2015 et antérieurs)

A REPRENDRE
AU BP 2016

**RESTES A REALISER TOTAUX SUR BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DE BASE A REPENDRE AU BP
2016**

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET FONCTIONNEMENT DE BASE ANTERIEUR A 2015	52 600	110 213
BUDGET FONCTIONNEMENT DE BASE 2015	160 891	240 102
TOTAL RAR SUR LE FONCTIONNEMENT DE BASE A REPENDRE EN BP 2016	213 491	350 315

5

CHAPITRE 1

**SECTION
D'INVESTISSEMENT 2015**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 1

RECETTES 2015 : 121 178.02 €
- DEPENSES 2015 : 178 768.27 €
= RESULTAT 2015 - 57 590.25 €
+ EXCEDENT ANT. REPORTE + 11 149.37 €
= SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT - 46 440.88 €
+ RESTES A REALISER RECETTES 117 994 €
- RESTES A REALISER DEPENSES 138 089 €
= SOLDE GLOBAL D'INVESTISSEMENT CORRIGE DES RAR
- 66 535.88 €

7

SECTION D'INVESTISSEMENT 2015

LIBELLE	DEPENSES 2015	RECETTES 2015
LOGISTIQUE DE LA STRUCTURE	11 117.17	
MAISON DU PARC	24 519.38	
DEPLOIEMENTS TIC	6 776.09	13 938.00
DESSERTES FORESTIERES	10 805.23	
OUTILS DE COMMUNICATION	5 086.85	2 015.70
DONNEES CADASTRALES	1 800.00	
SIGNALETIQUE	1 133.65	10 500.00
REMBT PRETS AVANCES		1 619.00
FCTVA 2014		13 543.00
Amortissements des biens et subventions	117 529.90	79 562.32
Solde d'exécution Section Invest 2014		11 149.37
TOTAL INVESTISSEMENT	178 768.27	132 327.39



CHAPITRE 1



**BUDGET PRINCIPAL
RESULTATS 2015**

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT**

9

CONCLUSION :

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :
+ 877 112.91 €**

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT CORRIGE
DES RESTES A REALISER :
- 66 535.88 €**

**AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA
SECTION D'INVESTISSEMENT**



**REPORT A NOUVEAU DE FONCTIONNEMENT
AU COMPTE 002 EN 2016 :
810 577.03 €**

CHAPITRE 1

10

COMPTES ADMINISTRATIF ET BUDGET ANNEXE RNHC
Comité Syndical
St Pierre de Chartreuse
Le 30 avril 2016



RECAPITULATIF GENERAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT
REALISE 2015



	DEPENSES	RECETTES
MISSIONS PERENNES	170 481.24 €	159 546.00 €
ACTIONS STRUCTURANTES	55 446.99 €	45 457.70 €
SOUS TOTAL FONCT 2015	225 928.23 €	205 003.70 €
MISSIONS PERENNES ANTERIEURES	427.15 €	31 611.60 €
ACTIONS STRUCTURANTES ANTERIEURES	13 343.88 €	23 914.25 €
AMORTISSEMENTS	4 721.56 €	1 668.50 €
SOUS TOTAL 2015	244 420.82 €	262 198.05 €
EXCEDENT ANTERIEUR		236 686.67 €
TOTAL SECT. FONCT	244 420.82 €	498 884.72 €

Soit un solde R/D 2015 de + 254 463.90 €

RESTES A REALISER TOTAUX BUDGET DE FONCTIONNEMENT (2015 et antérieurs)
A REPREDRE AU BP 2016



RESTES A REALISER TOTAUX SUR BUDGET DE FONCTIONNEMENT A REPENDRE AU BP 2016

	DEPENSES	RECETTES
MISSIONS PERENNES 2015	2 081.00 €	0.00 €
ACTIONS MENEES PAR LA RN	8 548.00 €	7 142.00 €
TOTAL RAR SUR LE FONCTIONNEMENT A REPENDRE EN BP 2016	10 629.00 €	7 142.00 €

5

SECTION D'INVESTISSEMENT



6

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

RECETTES 2015 :	31 087.86 €
- DEPENSES 2015 :	17 575.20 €
= RESULTAT 2015	13 512.66 €
+ EXCEDENT ANT. REPORTE	3 915.93 €
= SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	17 428.59 €
+ RESTES A REALISER RECETTES	2 210.00 €
- RESTES A REALISER DEPENSES	2 500.00 €
= SOLDE GLOBAL D'INVESTISSEMENT CORRIGE DES RAR	+ 17 138.59 €

7

**BUDGET ANNEXE RN
RESULTATS 2015
AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT**



8

Résultats du compte administratif 2015

- Fonctionnement : 254 463.90 €
- Investissement : 17 138.59 € (corrigés des RAR 2015)



Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,

Constatant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement pour 2015

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Affectation de 254 463.90 € en report de Fonctionnement (compte 002)

9

BUDGET ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2016



10



BUDGET PRIMITIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

482 084 €



	DEPENSES	RECETTES
BUDGET MISSIONS PERENNES 2016	188 203 €	174 429 €
ACTIONS MENEES PAR LA RN EN 2016	43 272 €	42 720 €
TOTAL 2016	231 475 €	217 149 €
BUDGET MISSIONS PERENNES ANT	2 081 €	0 €
ACTIONS ANTERIEURES	8 548 €	7 142 €
AMORTISSEMENTS	4 915 €	3 330 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		254 463 €
DEPENSES IMPREVUES	18 000 €	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	215 765 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 300 €	
TOTAL SECT. FONCT	482 084 €	482 084 €

12

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT



13

LIBELLE	DEPENSES TOTALES BP 2016	RECETTES TOTALES BP 2016
LOGISTIQUE DE LA STRUCTURE	20 244 €	1 200 €
ACTIONS	7 000 €	6 120 €
RESTES A REALISER TOTAUX 2015	2 500 €	2 210 €
FCTVA 2015		1 200 €
Amortissements	3 330 €	4 915 €
Solde d'exécution section d'Inv 2015		17 429 €
TOTAL INVESTISSEMENT	33 074 €	33 074 €

14



Parc
naturel
régional
de Chartreuse



Réserve Naturelle
HAUTS DE CHARTREUSE

Maison du Parc

38380 Saint-Pierre de Chartreuse

Tél. 04 76 88 75 20 - Fax 04 76 88 75 30 Site internet : www.parc-chartreuse.net

15